



COVID-19 : INTERRUPTION DES ACTIVITÉS NON-ESSENTIELLES DE LA MUNICIPALITÉ

Sainte-Sophie, le 16 mars 2020 – La Municipalité de Sainte-Sophie suit la situation en ce qui concerne l'évolution de la COVID-19 et elle se conforme aux recommandations émises par le premier ministre Legault afin de protéger ses employés et sa clientèle contre la propagation de la COVID-19.

Ces directives peuvent être modifiées à tout moment. Aussi, de nouvelles directives peuvent être émises en tout temps :

- La bibliothèque et les pavillons communautaires municipaux sont fermés.
- L'hôtel de ville, le garage municipal, les casernes et le bâtiment du service des loisirs sont fermés à la population. Toutefois les employés assureront le traitement des demandes des citoyens. **Vous pouvez nous contacter par téléphone du lundi au vendredi au 450 438-7784, ainsi que par courriel au courrier@stesophie.ca.**
- Tous les cours, ateliers culturels et sportifs sont annulés. Les cours, ateliers culturels et sportifs de la session d'hiver 2020 seront remboursés au prorata des sessions tenues.
- La période d'inscription au camp de jour est reportée.
- Les séances du conseil municipal seront tenues à huis clos.
- L'assemblée de consultation publique relative aux projets de règlement d'urbanisme, prévue le 25 mars prochain, est reportée.

Tous les services d'urgence et essentiels sont maintenus. Le Service des travaux publics poursuit également ses activités.

Source : Service des communications
450 438-7784, poste 5217
slevis@stesophie.ca
stesophie.ca